

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1471

11 juin 2015

### SOMMAIRE

Magitre S.A. ....	70564	Morsa Capital S.A. ....	70562
Maisons des Pêcheurs S. à r. l. ....	70564	MR Holdings S.à r.l. ....	70579
Managed Funds Portfolio ....	70565	MRI Overseas Property Group S.A. ....	70579
Marnix Luxembourg S.à r.l. ....	70562	MS Immobilière S.A. ....	70579
Maxime International S.A. ....	70563	NAEV Lime Street S.à r.l. ....	70593
MAZARS Financial Advisory Services ....	70565	Naolux S.A. ....	70594
McAfee Security S.à r.l. ....	70563	Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l. ....	70580
Medimmo-International S.à r.l. ....	70565	Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l. ....	70581
Megateam V ....	70566	Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l. ....	70581
Melchior Selected Trust ....	70563	Nido Notting Hill S.à r.l. ....	70584
Merscheid Properties Invest Sarl ....	70564	NLJ S.A. ....	70593
Merscheid Properties s.à.r.l. ....	70566	Noosa S.A. ....	70584
Mersey Ventures S.à r.l. ....	70564	Nordim S.A. ....	70594
Mezzanine Management Central Europe Finance S.A. ....	70566	North Star Investment S.à r.l. ....	70593
Mezzanine Management Central Europe Investment S.A. ....	70566	Notam S.A. ....	70595
Mezzanine Management Europe S.A. ....	70567	Nu Nova Energy Ltd. S.à r.l. ....	70593
MI-FONDS (Lux) ....	70567	Nutriluxe S.à r.l. ....	70594
Mille-Services Luxembourg S.à.r.l. ....	70567	OCM OPPS X Group Debt Holdings S.à r.l. ....	70597
Miracles SPF S.A. ....	70568	O-Wind S.A. ....	70595
MKI TopCo S.à r.l. ....	70568	PIAM Fund ....	70608
Modern'shoes s.à r.l. ....	70579	Private Opportunities (Lux) S.à r.l. ....	70608
Monastir S.à r.l. ....	70579	Progest S.A. ....	70607
Moore Stephens S. à r.l. ....	70562	Rock Ridge RE 18 ....	70608

**Moore Stephens S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.365.

*Décisions de l'associé prises en date du 16 avril 2015*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur DIEDERICH Paul, diplômé en économétrie, mathématiques appliquées et sciences sociales, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

La société sera engagée en toutes circonstances et sans limitation par la seule signature de chacun des gérants.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015058398/14.

(150067018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Morsa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 15 avril 2015*

1. La cooptation de Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

2. Madame Valérie PECHON a été renouvelée dans son mandat d'administrateur et de présidente du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. Monsieur Emanuele GRIPPO a été renouvelé dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l.a été renouvelé dans son mandat de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

*Pour MORSA CAPITAL S.A.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015058399/21.

(150066859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Marnix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 195.975.

Il résulte de trois transferts de parts sociales sous seing privé que Tribeca Consulting & Management S.à r.l.:

1. a transféré 1,250 parts sociales de la société à H2P4 S.à r.l., ayant son siège social au 89A, rue Pafébruch, L-8308 Capellen, et enregistré au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 182 258, en date du 1<sup>er</sup> avril 2015;

2. a transféré 875 parts sociales de la société à Mr. David ANVING, né le 19 février 1982 en Suède, résidant au 1, Redcliffe Street, Flat 2, SW10 9DR, Londres, Royaume-Uni, en date du 13 avril 2015;

3. a transféré 375 parts sociales de la société à Mr. Sebastiano RIZZO, né le 8 décembre 1969 en Italie, résidant à Kings House, Flat 4, 396 Kings Road, SW10 0LL, Londres, Royaume-Uni, en date du 13 avril 2015.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015058351/19.

(150066459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 137.982.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 8 avril 2015:*

Les mandats de:

1. Christian Tailleur, administrateur;
  2. Keimpe Reitsma, administrateur;
  3. James Body, administrateur;
  4. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., commissaire aux comptes;
- ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058352/19.

(150067006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.931.

EXTRAIT

Il est noté que Monsieur Edward Hayden a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 avril 2015.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015058353/12.

(150066951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 114.615.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 10 Avril 2015:*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

\* de renouveler le mandat des Administrateurs pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Mr. Ulrich LICHTENBERG, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Mr. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur
- Mr. Richard JONES, Administrateur
- Mr. Hamish Findlater, Administrateur.

\* de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, Société coopérative, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée de la Société pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président et Administrateur du Conseil d'Administration:*

- Mr. Ulrich LICHTENBERG.

*Administrateurs:*

- Mr. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN;
- Mr. Richard JONES;
- Mr. Hamish FINDLATER.

*Le Réviseur d'Entreprises Agréé:*

KPMG Luxembourg, Société coopérative

N° RCS:B 149133

39, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058354/30.

(150066138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Merscheid Properties Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.028.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058358/10.

(150066158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Mersey Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058359/10.

(150066561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Magitre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.837.

*Extrait rectificatif du dépôt initial numéro L140214625 déposé le 3 décembre 2014*

Il résulte de la décision de la résolution écrite des administrateurs de la Société tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 que:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnel au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé comme président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058373/14.

(150066852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Maisons des Pêcheurs S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 154.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015058374/10.

(150066700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2015*

*Conseil d'Administration*

- Démission de Monsieur Georges Wolff en date du 15 avril 2014;
- Ratification de la cooptation avec effet au 15 avril 2014 de Monsieur Gérard Roelofs, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Roelofs, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

*Réviseur d'Entreprises*

Reconduction du mandat de la société Ernst &amp; Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Laure Gérard

Référence de publication: 2015058375/27.

(150067183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**MAZARS Financial Advisory Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.069.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015058378/11.

(150066738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Medimmo-International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 40, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 172.587.

—  
*Extrait du 20 avril 2015*

Monsieur Pascal LOURME, gérant, informe que son adresse a été transférée au 40, rue des Martyrs L-3739 Rumelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058380/14.

(150067143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Megateam V, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 193.619.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 avril 2015*

- La démission de Madame Fantine JEANNON, Gérant de catégorie B est acceptée avec effet au 17 Mars 2015.
- Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, né 16 Novembre 1986 à Luxembourg et, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant de catégorie B, en remplacement du Gérant démissionnaire, avec effet au 17 Mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015058381/14.

(150066088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Merscheid Properties s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 118.528.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058382/10.

(150066157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Mezzanine Management Central Europe Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 89.822.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 février 2014*

Les actionnaires de Mezzanine Management Central Europe Finance S.A. ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Monsieur Jacobus Schouten en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;
- De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;
- De renouveler le mandat de T.C.G. Gestion S.A. en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;
- De renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. agréé comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2015058383/19.

(150066377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Mezzanine Management Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 91.841.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 février 2014*

Les actionnaires de MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A. ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Monsieur Jacobus Schouten en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de T.C.G. Gestion S.A. en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. agréé comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2015058384/20.

(150066375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Mezzanine Management Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.404.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 février 2014*

Les actionnaires de MEZZANINE MANAGEMENT EUROPE S.A. ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Monsieur Jacobus Schouten en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de T.C.G. Gestion S.A. en tant que Administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. agréé comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2015058385/19.

(150066376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 03/12/2014 que:

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de la personne chargée du contrôle de comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058386/12.

(150066184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Mille-Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 5, Z.I. Lankhelz.

R.C.S. Luxembourg B 33.014.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058388/10.

(150065961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---



**Miracles SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.315.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mars 2015 à 12.00 heures au siège social de la société*

*Résolutions*

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

*Première résolution*

L'Administrateur sortant Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, est renommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Démission de Maître Didier MC GAW de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Isabelle CARDOSO, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

Démission de Monsieur Stéphane LATASTE de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à B-6700 Arlon, 78, rue du Castel, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2015058391/25.

(150066971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**MKI TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.179.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mediterra Capital Partners I, LP, registered as a limited partnership in England, under the limited Partnerships Act 1907 with number LP014244, whose principal place of business is at Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, acting through its general partner Mediterra Capital Partners GP, LP, registered with the Registrar of Limited Partnerships at Companies House in Edinburgh under number 8498, the latter acting in turn through its general partner Mediterra Capital Management Limited registered with the Guernsey Registry under number 52755,

hereby duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of Association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "MKI TopCo S.à r.l.".



**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company or natural person which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") or any manager/director of the Affiliates, any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of third-party lender of Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken at the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time subdelegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 18.** Each year, as of 31<sup>st</sup> December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors (“réviseurs d'entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors (“réviseurs d'entreprises agréés”) registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Subscription - Payment*

Mediterra Capital Partners I, LP here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up through a contribution in kind, as described hereafter.

### *Description of the contribution*

The contribution made by Mediterra Capital Partners I, LP against the issuance of shares in the Company is composed of all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, held in the share capital of Moms Kitchen International S.à. r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.355 (the "Contribution").

### *Valuation*

The net value of the Contribution amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Such value has been confirmed by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euros.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Murat Erkurt, residing professionally at Zekeriyaköy Merkez Mevkii Reyhan Sk. No:11 Istanbul Turkey, category A manager;

- Didem Batum, residing professionally at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and

- Bérénice Kunnari, residing professionally at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte précédent**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence demeurant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparait:

Mediterra Capital Partners I, LP, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre, sous la loi de 1907 sur les sociétés en commandite (the "limited Partnerships Act 1907") sous le numéro LP014244, ayant son centre principal d'activité sis à Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Partners GP, LP, immatriculé auprès du registre des sociétés (Companies House) à Edimbourg sous le numéro 8498, ce dernier agissant à son tour par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Management Limited immatriculé auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 52755,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est “MKI TopCo S.à r.l.”.

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le (s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité mentionnées à l'article 16 des Statuts, ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.



Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Libérations - Apports*

Mediterra Capital Partners I, LP représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par un apport en nature, comme décrit ci-dessous.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par Mediterra Capital Partners I, LP en échange de l'émission des parts sociales de la Société est composé des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, détenues dans le capital social de Moms Kitchen International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194.355 ("Apport").

#### *Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros).

Cette évaluation a été approuvée par le fondateur de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élèvent à environ 1.500 euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Murat Erkurt, résidant professionnellement à Zekeriyaköy Merkez Mevkii Reyhan Sk. No:11 Istanbul, Turquie, gérant de catégorie A;
- Didem Batum, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Bérénice Kunnari, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/04/2015. Relation: EAC/2015/7971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16/04/2015.

Référence de publication: 2015058392/564.

(150066342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Modern'shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4423 Soleuvre, 24, rue des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 162.579.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058394/10.

(150067119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Monastir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 192.540.

---

EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058395/12.

(150066820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**MR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.449.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Avril 2015.

Référence de publication: 2015058400/11.

(150066759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**MRI Overseas Property Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.420.

---

Par la présente nous vous informons que nous dénonçons le siège social 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> L-2210 Luxembourg de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

UHY Fibetrust S.à r.l.

Référence de publication: 2015058401/10.

(150066467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**MS Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 193.243.

---

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MS Immobilière S.A.», établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 241 du 30 janvier 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193243.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel PARADEIS, demeurant à F-57100 Thionville, 8, rue Lothaire.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Sabira MAKACI, demeurant à F-54810 Longlaville, 1, rue Alfred Mézières.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, à L-4204 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.

2.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, à L-4204 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: PARADEIS, MAKACI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/04/2015. Relation: EAC/2015/8717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20/04/2015.

Référence de publication: 2015058402/53.

(150066762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

#### **Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.694.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058414/10.

(150067054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.630.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058415/10.

(150067109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.630.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Nexteer Luxembourg Holding IV, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register;

Hereafter duly represented by Mr. Luís Marques GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said power of attorney, having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed conjoined with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that he is the owner of all the corporate units (the "Sole Member") of the company Nexteer Luxembourg Holding V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 195630 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on March 20, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Thus, the Sole Member of the Company, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) so as to bring it from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "Corporate Units"), to the amount of one hundred thousand and one United States Dollars (USD 100,001) represented by one hundred thousand and one (100,001) corporate units, each with a par value of one United States Dollar (USD 1) and having the same rights and obligations as set forth in the present resolutions. The new corporate unit will be issued with a share premium amounting to two hundred sixteen million three hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 216,385,999).

*Second resolution*

The Sole Member resolves to issue the aforementioned Share Premium Amount to the Company's Sole Member.

*Subscription and Payment*

There now appears Mr. Luís Marques GUILHERME, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., prenamed, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to one newly issued (1) corporate unit with a par value of one United States Dollar (USD 1) for an amount of one United States Dollar (USD 1) with an aggregate share premium in the amount of two hundred sixteen million three hundred eighty-five thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 216,385,999) (the "Share Premium Amount") and to make payment in full for such new corporate unit and Share Premium Amount by the contribution by the Sole Member of seven thousand nine hundred (7,900) shares of PCM US Steering Holding Inc. (hereafter "PCM US"), a company existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 3900 East Holland Road, Saginaw, Michigan, 48601, amounting in excess to two hundred sixteen million three hundred eighty six thousand United States Dollars (USD 216,386,000) (the "PCM US Shares") (the "Subscription").



It results from a valuation report dated 30 March 2015 issued by the board of managers of the Company (the "Valuation Report") that the value of the PCM US Shares corresponds at least to the number and value of the newly issued corporate unit and aggregate Share Premium Amount.

Having acknowledged the above described Subscription, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Subscription, its valuation and confirmed the validity of the Subscription and payment.

The Sole Member, represented as stated above, still declares that there is no legal or conventional limitation in the transfer of the PCM US Shares to the Company.

The value of the PCM US Shares has been approved by the board of managers of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at one hundred thousand and one United States Dollars (USD 100,001), represented by one hundred thousand and one (100,001) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Corporate Units").

All the Corporate Units are issued in registered form.

A Members' register shall be kept by the Company at its registered office. The Members' register shall mention the name and the address of each Member as notified by that Member to the Company, the number of the Units held by each Member, the amount paid-up on each Unit, and, as the case may be, the date and details of any Unit transfer or conversion. Each Member shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

The ownership of the registered Units will be evidenced by the inscription in the respective Members' register.

All Units have the same rights and obligations subject to the provisions contrary stated in these Articles of Association.

Share premium paid on Corporate Units shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Corporate Units shall be booked in a Corporate Units share premium account (the "Corporate Units Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Corporate Units.

Any holder of Corporate Units may at its option at any time request the Company to convert in part or in total the portion of the share premium attached to its Corporate Units into Corporate Units.

The Company may redeem its own Units.

#### *Fourth resolution*

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg;

dûment représentée par Monsieur Luis Marques GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.



Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle détient toutes les parts sociales (l'«Associé Unique») de la société Nexteer Luxembourg Holding V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 195630 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 mars 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus a demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) (les «Parts Sociales») à un montant de cent mille et un Dollars des Etats-Unis (USD 100.001) représenté par cent mille et une (100.001) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-). La nouvelle part sociale sera émise avec une prime d'émission de part sociale d'un montant de deux cent seize millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 216.385.999).

#### *Souscription et Paiement*

Apparaît maintenant Monsieur Luis Marques GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Nexteer Luxembourg Holding IV S.à r.l., prénommée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son compte à une (1) Part Sociale nouvellement émise ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) pour un montant d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1), émise avec une prime d'émission de part sociale de deux cent seize millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 216,385,999) (le «Montant de Prime d'Emission de Part Sociale»), et d'effectuer le paiement de la Part Sociale nouvellement émise et du Montant de Prime d'Emission de Part Sociale, au moyen d'une contribution de la part de l'Associé Unique de sept mille neuf cent (7.900) actions détenues par l'Associé Unique dans la société PCM US Steering Holding Inc. (ci-après «PCM US»), une société constituée et existant sous les lois de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège à 3900 East Holland Road, Saginaw, Michigan, 48601, d'une valeur s'élevant au moins à deux cent seize millions trois cent quatre-vingt-six mille Dollars des Etats-Unis (USD 216.386.000) (les «Actions PCM US» ou la «Souscription»).

Il ressort d'un rapport d'évaluation en daté du 30 mars 2015, émis par le conseil de gérance, au nom et pour le compte de l'Associé Unique (le «Rapport d'Evaluation») que la valeur des Actions PCM US correspond au moins au nombre et à la valeur de la Part Sociale nouvellement émise augmenté du Montant de Prime d'Emission de Part Sociale.

Ayant pris connaissance de la Souscription décrite ci-dessus, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, approuve la description de la Souscription, son évaluation et confirme la validité de la Souscription et le paiement.

L'associé Unique, tel que décrit ci-dessus, déclare également qu'il n'y a aucune limite légale ou conventionnelle au transfert des Actions de PCM US à la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cent mille et un Dollars des Etats-Unis (USD 100.001) représenté par cent mille et une (100.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales» ou «Parts»).

Toutes les Parts sont émises sous forme nominative.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société. Le registre doit mentionner le nom et l'adresse de chaque Associé tels que notifiés par l'Associé à la Société, le nombre de parts détenues par l'Associé, le montant libéré de chaque part et, selon le cas, la date et les détails de tout transfert ou conversion de part. Chaque Associé doit notifier par écrit à la Société son adresse et toute modification.

La propriété des Parts nominatives sera prouvée par l'inscription dans le registre des Associés correspondant.

La prime d'émission payée en relation avec les Parts Sociales doit être comptabilisée dans des comptes spécifiques pour les primes d'émission comme suit:

- Toute prime d'émission payée en relation avec les Parts Sociales doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Parts Sociales (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales") et une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux Parts Sociales.

Tout détenteur de Parts Sociales peut, à sa discrétion, à tout moment, demandé à la Société de convertir en partie ou en totalité, la partie de la prime d'émission de ses Parts Sociales, en Parts Sociales.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. M. GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058416/169.

(150067110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 121.188.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé NIDO LONDON PROPERTIES S.à r.l. à;

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS NOTTING HILL UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS NOTTING HILL UNIT TRUST).

Les 750 parts sont détenue conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058417/20.

(150066955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Noosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.183.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirty first day of March.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Otago S.A., a company ("société anonyme") having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, R.C.S. Luxembourg B 149 674,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 20<sup>th</sup> day of March, 2015.

2) Edison Group Participations S.A., a company ("société anonyme") having its registered office at L- 1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 166 671,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 27<sup>th</sup> day of March, 2015.

3) Surcouf Participations, a company (“société anonyme”) having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 167 185,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 30<sup>th</sup> day of March, 2015.

4) Mr Arthur Carvas, employee, born on 11 April 1977 in Lisbonne, Portugal, residing professionally at L- 1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 27<sup>th</sup> day of March, 2015.

5) Mr Jean-Philippe Kamm, employee, born on 4 September 1982 in Harfleur, France, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 27<sup>th</sup> day of March, 2015.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

#### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of "Noosa S.A.”.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may purchase and hold directly and indirectly any real estate assets. The company may lease, hold, sell, transfer and develop any real estate assets that it holds directly or indirectly.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form except through public offering. The company may solely through private placement issue bonds, notes or other debt instruments in registered form and subject to restrictions on transfers. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The Company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guaranties.

The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

#### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) represented by TEN THOUSAND (10,000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy. The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of June at 6.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe as follows:

- 1) Otago S.A., prenamed, THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (3,750) shares,
  - 2) Edison Group Participations S.A., prenamed, THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (3,750) shares,
  - 3) Surcouf Participations, prenamed, ONE THOUSAND FIVE HUNDRED (1,500) shares.
  - 4) Mr Arthur Carvas, prenamed, FIVE HUNDRED (500) shares,
  - 5) Mr Jean-Philippe Kamm, prenamed, FIVE HUNDRED (500) shares,
- TOTAL: TEN THOUSAND (10,000) shares

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the total amount of TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (250,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and acting as shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following are appointed directors:
  - Mr Maxime Ray, private employee, born on the 22 March 1982 in Orleans, France, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue J-F Kennedy;
  - Mr John Penning, private employee, born on the 17<sup>th</sup> day of August 1972 in Luxembourg, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue J-F Kennedy;
  - Mr Patrick Hansen, private employee, born on the 26<sup>th</sup> day of October, 1972 in Luxembourg, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue J-F Kennedy.
3. Has been appointed statutory auditor:  
BDO Tax & Accounting, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 147.571.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2020.
5. The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Otago S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, R.C.S. Luxembourg B 149 674,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2015.

2) Edison Group Participations SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy, R.C.S. B 166 671,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2015.



3) Surcouf Participations, une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy, R.C.S. B 167 185,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2015.

4) Monsieur Arthur Carvas, employé privé, né le 11 avril 1977 à Lisbonne, Portugal, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2015.

5) Monsieur Jean-Philippe Kamm, employé privé, né le 4 septembre 1982 à Harfleur, France, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Noosa S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut acheter et détenir directement ou indirectement tous biens immobiliers. La société peut louer, vendre, transférer et développer tous biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION EUROS (1.000.000.- EUR) représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.



### Titre III. - Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme mentionnée ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

- 1) Otago S.A., précitée, TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions,
  - 2) Edison Group Participations S.A., précitée, TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions,
  - 3) Surcouf Participations, précitée, MILLE CINQ CENT (1.500) actions,
  - 4) Monsieur Arthur Carvas, précité, CINQ CENT (500) actions,
  - 5) Monsieur Jean-Philippe Kamm, précité, CINQ CENT (500) actions,
- TOTAL: DIX MILLE (10.000) actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés à la fonction d'administrateur:
  - Monsieur Maxime Ray, employé privé, né le 22 mars 1982 à Orléans, France, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy;
  - Monsieur John Grégory PENNING, employé privé, né à Luxembourg le 17 août 1972, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy;
  - Monsieur Patrick HANSEN, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes: BDO Tax & Accounting, une société ayant son siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au RCS sous le numéro B 147.571.
4. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-E. FESSAGUET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10938. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2015058419/440.

(150066456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**North Star Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.770.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058420/12.

(150067181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Nu Nova Energy Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 194.100.

—  
EXTRAITIl résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 que:

Deep Sea Capital Limited a transféré 7,750 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1.00 euro chacune, à Wilson Energy Investment Limited, une société constituée et régie par le droit de Hong Kong, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Hong Kong, sous le numéro 2146783, ayant son siège social à 11 Duddell St Central, 12/F Ruttonjee Hse, Unit 1202, HK Hong Kong.

Désormais, les associés de la Société est donc le suivant:

- Wilson Energy Investment Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015058421/20.

(150066384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

—  
Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

*Für die NAEV Lime Street S.à r.l.*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058422/13.

(150066921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**NLJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 78, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.812.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058426/10.

(150067116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Naolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.860.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2014*

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale ordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution:*

- 1) La révocation des administrateurs avec effet au 26/11/2014 de:
- Monsieur Frédéric Raymond ZANCHIN, chef d'entreprise, né le 4 mai 1967 à Longwy, demeurant à F-54720 LEXY, 5 rue du Jura;
  - Madame Isabelle Danielle MATHEUS, employée privée, née le 12 mai 1968 à Châlons-en-Champagne, demeurant à F-54720 LEXY, 5 rue du Jura.

Signature.

Référence de publication: 2015058423/17.

(150066168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Nordim S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 106.036.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 mars 2015:

- L'Assemblée révoque de sa fonction de Commissaire aux Comptes la société AUDIT CENTRAL SARL et ce, à compter de l'exercice 2010.

- L'Assemblée nomme en tant que Commissaire aux Comptes:

\* La société EURA AUDIT Luxembourg S.A., dont le siège social est situé au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B44227 et représentée par son Administrateur Délégué, Monsieur Sébastien THIBAL

à compter l'exercice 2010 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2016.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015058427/18.

(150066573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Nutriluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 193.406.

—  
*Cession de parts*

En date du 10 avril 2015,

Monsieur Mastroianni Jean-Pierre, domicilié 51, Nguyen Thi Minh Khai, 1811 Ho Chi Minh City (Vietnam), cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Fiduciary Tucci & Partners SA, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 177770, la pleine propriété de 90 parts sociales, lui appartenant dans la Société NUTRILUXE S.à r.l.

Monsieur Mastroianni Daniel, domicilié 29, rue de Verdun, 57120 Rombas (France), cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Fiduciary Tucci & Partners SA, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 177770, la pleine propriété de 10 parts sociales, lui appartenant dans la Société NUTRILUXE S.à.r.l.

Le 10 avril 2015.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015058431/19.

(150066555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Notam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2548 Luxembourg, 34-36, rue du Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 113.823.

*Extrait des résolutions du 07/04/2015 de l'administrateur unique de la société*

Il résulte des résolutions de l'administrateur unique de la société prises le 09/04/2015 que:

- Le siège social de la société est transféré au 34-36 rue du Dernier Sol, L-2548 Luxembourg. Résolution prise avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015058428/15.

(150067187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**O-Wind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.229.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of O-Wind S.A., a société anonyme having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under registration number B 179229 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on 06 June 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2324 of September 20, 2013. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 20, 2014, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1499 of June 11, 2014.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman Lucie Ribeiro, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Company's shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all registered shares, representing 100% of the share capital of the Company are represented at this Meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and that the convening requirements and formalities have been respected. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment and restatement of the second paragraph of the Article 25 of the Company's Articles of Association

"For every financial year of the Company, the holders of MRPS are entitled to a cumulated preferred dividend of 6.75% a year out of the balance of the distributable profits, to be accrued on a daily basis (360 days/year), computed on the aggregate of the par value of the MRPS and MRPS Premium Account («Preferred Dividend»)"

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

*First and sole resolution*

The Shareholders resolved to amend the second paragraph of article 25 of the Articles, which shall henceforth read as follows:



For every financial year of the Company, the holders of MRPS are entitled to a cumulated preferred dividend of 6.75% a year out of the balance of the distributable profits, to be accrued on a daily basis (360 days/year), computed on the aggregate of the par value of the MRPS and MRPS Premium Account («Preferred Dividend»)

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Declaration and costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de O-Wind S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179229 (la «Société»), et constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 6 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 2324 du 20 septembre 2013. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1499 du 11 juin 2014.

L'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») élit comme président Lucie Ribeiro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée nomme comme scrutateur Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée par mandataires (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal qui a été signée par les Actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» restera annexée aux présentes.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions nominatives, représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à cette Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Modification du second paragraphe de l'article 25 des statuts, lequel sera désormais comme suit:

«Pour chaque année comptable de la société, les détenteurs de MRPS ont le droit à un dividende préférentiel cumulé de 6.75% par an sur le solde du bénéfice distribuable calculé sur une base quotidienne (360 jours par an), calculé sur la somme de la valeur nominale des MRPS et du Compte de Prime d'Emission des MRPS (le «Dividende Préférentiel»)

2. Divers.

Après délibération, l'Assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et unique résolution*

Les actionnaires décident de modifier le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 25 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Pour chaque année comptable de la société, les détenteurs de MRPS ont le droit à un dividende préférentiel cumulé de 6.75% par an sur le solde du bénéfice distribuable calculé sur une base quotidienne (360 jours par an), calculé sur la somme de la valeur nominale des MRPS et du Compte de Prime d'Emission des MRPS (le «Dividende Préférentiel».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-.



Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant voulu prendre la parole, la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé les présentes ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: L. RIBEIRO, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10538. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058433/105.

(150066048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**OCM OPPTS X Group Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.208.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

OCM Luxembourg OPPTS X S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 March 2015 not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 195494,

represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal, given on 30 March 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “OCM OPPTS X Group Debt Holdings S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. External Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

### *Shareholders resolutions* *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at 3 (three) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on 5 November 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on 21 October 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 16, rue J.B. Fresez, L- 1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms Katherine Margaret RALPH, company manager, born on 19 April 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le 1<sup>er</sup> avril,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 mars 2015, pas encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195 494,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2015, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «OCM OPPS X Group Debt Holdings S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer



provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant,

collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Réviseurs d'Entreprises.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit),

les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. ....	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total: .....	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

70607

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Monsieur Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Hugo NEUMAN, administrateur de société, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Katherine Margaret RALPH, administrateur de société, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 avril 2015. GAC/2015/2985. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058446/560.

(150067095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Progest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 731.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 38.716.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 mars 2015:

- Que l'Assemblée révoque de sa fonction de Commissaire aux Comptes la société AUDIT CENTRAL SARL et ce, à compter de l'exercice 2010.

- L'Assemblée nomme en tant que Commissaire aux Comptes:

\* La société EURA AUDIT Luxembourg S.A., dont le siège social est situé au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B44227 et représentée par son Administrateur Délégué, Monsieur Sébastien THIBAL

à compter de l'exercice 2010 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2016.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015058499/18.

(150066571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2015*

L'Assemblée Générale renomme:

- Jérôme CASTAGNE, Administrateur;
- Johnny DEBUYSSCHER, Administrateur;
- Gaëtan van der BRUGGEN, Administrateur;
- Marilyn VO VAN, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058494/20.

(150066503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Private Opportunities (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.103.

Il est porté à la connaissance des tiers, que:

- Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

À partir du 3 avril 2015, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- Michelle BARONE, gérant
- Umit ALPTUNA, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015058480/21.

(150066506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Rock Ridge RE 18, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.246.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015058509/10.

(150066847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---